



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : onzième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 66/286 de l'Assemblée générale, coïncide avec le cinquantième et le dixième anniversaires de la création de l'Organisation de l'unité africaine (prédécesseur de l'Union africaine) et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, respectivement. Afin de commémorer ces événements historiques, les chefs d'État et de gouvernement africains ont déclaré 2013 Année du panafricanisme et de la renaissance africaine, et la Commission de l'Union africaine a organisé des célébrations tout au long de l'année. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lancé plus de 10 ans auparavant, est l'expression du Panafricanisme, vu qu'il est l'instrument dans lequel les dirigeants africains ont pris l'engagement d'assurer la direction et la prise en main africaines du programme de développement du continent. Les divers programmes phares continentaux réalisés dans le cadre du NEPAD, y compris ceux concernant les infrastructures, l'agriculture et la gouvernance sont essentiels à la réalisation de la vision d'un continent intégré, prospère et pacifique.

\* A/68/150.



Bien que des progrès aient été accomplis l'année passée en ce qui concerne l'accélération de la croissance et du développement social, le rapport met en relief des défis persistants, notamment les progrès limités dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il souligne également qu'il importe que les pays africains accroissent les investissements publics afin de catalyser les ressources du secteur privé, notamment les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la réalisation des programmes prioritaires du NEPAD, en particulier ceux concernant les infrastructures et le développement agricole. Un appui international soutenu sera essentiel pour permettre à l'Afrique de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que la vision ambitieuse pour l'Afrique 2063. À cette fin, les partenaires du développement devraient redoubler d'efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur du développement du continent, notamment ceux concernant l'aide. De plus, des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales du Cycle de Doha en parvenant à un accord sur des questions spécifiques, particulièrement celles intéressant l'Afrique. Toutes les parties prenantes doivent déployer des efforts importants pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, seule région qui risque de ne pas réaliser les objectifs d'ici 2015. À cet égard, la prochaine manifestation spéciale de l'Assemblée générale visant à donner suite aux efforts déployés pour réaliser les objectifs fournira aux États Membres une occasion opportune de s'engager à nouveau à accélérer leur réalisation. Le lancement du mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement du continent catalysera sûrement les efforts déployés pour les honorer pleinement.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
II. Mesures prises par les organisations et les pays africains .....	4
A. Infrastructure .....	5
B. Agriculture et sécurité alimentaire .....	7
C. Santé .....	8
D. Enseignement et formation .....	10
E. Environnement et tourisme .....	11
F. Technologies de l'information et des communications .....	12
G. Science et technologie .....	13
H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile .....	14
I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs .....	15
III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique .....	16
A. Introduction .....	16
B. Aide publique au développement .....	18
C. Allègement de la dette .....	20
D. Investissements étrangers directs et autres flux privés .....	21
E. Commerce .....	22
F. Coopération Sud-Sud .....	23
IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies .....	25
A. Généralités .....	25
B. Renforcement du mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant au soutien de l'Union africaine, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et du système de groupes thématiques .....	25
C. Villages du Millénaire .....	26
V. Conclusions et recommandations .....	27

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 66/286 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

2. L'accent est mis sur les mesures adoptées par les organisations et pays africains pour mettre en œuvre les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le concours apporté par la communauté internationale et l'appui fourni par le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Vu le rôle important que le secteur privé joue dans la réalisation des activités du NEPAD, les activités entreprises par la société civile à l'appui du NEPAD sont également mises en relief. Les renseignements fournis par les États Membres, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et diverses entités de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée de l'Afrique ont aidé à rédiger le rapport.

## **II. Mesures prises par les organisations et les pays africains**

3. Le NEPAD est un cadre pour le développement socioéconomique maîtrisé, conduit et géré par l'Afrique. En tant que tel, il représente un changement de modèle dans la manière dont les gouvernements et les peuples africains conçoivent leur développement. À l'occasion des célébrations réalisées tout au long de l'année en commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, les pays africains doivent s'engager à nouveau à réaliser les programmes prioritaires du NEPAD, en tant qu'incarnation de l'esprit du panafricanisme. Le projet Africa Vision 2063 (vision pour l'Afrique 2063) en cours d'examen par l'Union africaine reconnaît que l'industrialisation est essentielle aux renouveaux économique et politique de l'Afrique. La réalisation de la renaissance africaine dépend de la mise en œuvre efficace des priorités sectorielles clefs du NEPAD.

4. Dans le cadre du NEPAD, chaque pays est censé élaborer son propre cadre de développement national conforme aux objectifs du NEPAD et assumer la responsabilité de la réalisation des priorités sectorielles du NEPAD au niveau national. Douze ans après l'adoption du NEPAD, les pays africains devront galvaniser davantage la volonté politique pour faire entrer les projets dans la phase de mise en œuvre et mobiliser le financement nécessaire. De plus, les communautés économiques régionales, qui sont les principales institutions de l'intégration économique de l'Afrique, jouent un rôle moteur dans l'exécution des projets au niveau sous-régional. L'Agence du NEPAD joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des programmes et des projets. Elle doit bénéficier d'un financement suffisant pour lui permettre de mettre en œuvre efficacement son cadre stratégique pour la période 2014-2017 et d'appuyer la réalisation des programmes et projets continentaux.

## A. Infrastructure

5. Reconnaissant le défi que pose au développement la mauvaise qualité des infrastructures, les pays africains se sont engagés à placer le développement des infrastructures à la tête des mesures prioritaires pour le développement grâce à l'adoption du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

6. Pour honorer les engagements qu'ils ont pris, au cours des 12 derniers mois les pays africains ont continué d'intensifier leurs efforts pour accélérer le développement des infrastructures grâce à la mise en œuvre du Programme, qui a pour objectif de transformer l'Afrique grâce au développement d'une infrastructure moderne dans les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, ainsi que des voies de navigation transfrontières.

7. Une nouvelle tendance qui augure bien de la durabilité du développement de l'infrastructure en Afrique est la dépendance croissante sur les ressources nationales pour financer les projets infrastructurels. Près de la moitié des 93 millions de dollars par an que la Banque mondiale a estimé être nécessaire pour combler le fossé infrastructurel en Afrique ont été affectés à l'infrastructure, la plus grande partie provenant de pays africains. Plusieurs pays, notamment l'Afrique du Sud et le Kenya ont émis des obligations pour recueillir des fonds pour le financement des infrastructures.

8. Afin de faire du développement des infrastructures une priorité du développement, les pays africains ont continué à mettre en œuvre le Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique qui comprend 51 projets continentaux et régionaux, notamment sept réalisés dans le cadre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures dont plusieurs Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique ont été les initiateurs. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD s'est efforcée de galvaniser un appui politique afin d'accélérer la mise en œuvre des projets.

9. Les projets ont atteint divers stades de mise en œuvre, certains étant au stade de la faisabilité et de l'évaluation des besoins et d'autres étant passés au stade de la structuration et de la promotion, stade auquel un financement sera recherché. Peu sont parvenus au stade de la mise en œuvre et de l'exploitation. Des progrès ont été accomplis dans le projet visant à compléter les « tronçons inachevés de la route transafricaine » qui reliera l'Algérie au Niger. La structuration du projet a été mise au point. Bien que le lancement du processus de construction ait été retardé par un manque de financement, des efforts ont été déployés pour mobiliser les ressources nécessaires. L'élément fibre optique du projet, reliant l'Algérie, le Niger et le Nigeria, a connu des progrès notables comme le montre l'installation d'un câble de 700 km sur un total de 2 700 km nécessaires.

10. Toutefois, les progrès ont été relativement lents en ce qui concerne un projet de construction d'un « pont routier/ferroviaire pour relier Brazzaville à Kinshasa », préconisé par le Congo et la République démocratique du Congo. Le projet en est au stade de l'évaluation des besoins et l'étude de faisabilité du projet devrait être achevée vers la fin de 2013.

11. Des progrès encourageants ont été accomplis en ce qui concerne un projet de « Gazoduc transsaharien », appuyé par le Nigéria. Le projet est passé au stade de la structuration et de la promotion. Des institutions privées et financières ont également été approchées pour obtenir un financement. Le Gouvernement du Nigéria a annoncé un financement d'un montant de 400 millions de dollars pour le projet. Une équipe interministérielle a également été créée pour coordonner et suivre la mise en œuvre du projet. La construction devrait commencer en septembre 2013.

12. Le Corridor Nord/Sud, préconisé par l'Afrique du Sud, est le plus grand projet de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, comprenant neuf projets séparés dans divers secteurs infrastructurels, notamment les secteurs routier, ferroviaire, portuaire et énergétique, et couvrant huit pays dans le Sud, l'Est et le Nord de l'Afrique. Sur les neuf projets, deux sont presque achevés. Le financement est mobilisé auprès d'institutions régionales et multilatérales et le Gouvernement sud-africain prévoit d'organiser des représentations de spectacles itinérants pour promouvoir le projet.

13. L'Égypte s'est également jointe à l'Initiative en se faisant le champion d'un projet qui comprend la mise en place d'une route de navigation du lac Victoria via le Nil en passant par la mer Méditerranée jusqu'à Alexandrie (Égypte), traversant le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Le projet n'ayant été élaboré que récemment, il est au stade de la préfaisabilité.

14. Des progrès ont également été accomplis dans d'autres projets réalisés dans tous les secteurs. Le Grand Ethiopian Renaissance Dam a fait d'importants progrès, la phase de construction ayant été lancée. Une fois achevé, le barrage de retenue permettra à l'Éthiopie de produire 5 250 MW d'électricité pour l'approvisionnement intérieur et l'exportation vers l'East African Power Pool (Groupement énergétique d'Afrique de l'Est).

15. En outre, pendant la période à l'examen, l'Agence du NEPAD s'est efforcée de renforcer les capacités des parties prenantes en ce qui concerne l'énergie renouvelable et leurs capacités d'appuyer l'élaboration d'une réponse africaine à l'initiative du Secrétaire général intitulée « Énergie durable pour tous », y compris un plan d'action et une stratégie pour un système énergétique décentralisé. Un centre de coordination a été mis en place à la Banque africaine de développement. Les pays africains explorent également la possibilité d'exploiter leurs vastes ressources en uranium en vue de promouvoir le développement de l'énergie nucléaire.

16. Au Forum économique mondial sur l'Afrique, tenu à Addis-Abeba en mai 2012, le Forum, en partenariat avec la Banque africaine de développement a créé le Groupe de travail des entreprises sur les infrastructures en Afrique, composé de sociétés privées, de banques multilatérales de développement, d'organisations non gouvernementales et d'experts régionaux. Il a été approuvé par l'Assemblée de l'Union africaine à sa vingtième session ordinaire, tenue en janvier 2013. Il pourrait donner un élan à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique en mobilisant le financement du secteur privé en faveur des projets infrastructurels.

17. Une fois achevés, les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique fourniront des infrastructures régionales de haute qualité essentielles pour faciliter le flux des biens, des services et des personnes à travers le continent. Ils conduiront également à une coopération et une intégration régionales améliorées et renforceront le commerce intra-africain. Les pays africains sans littoral devraient connaître une réduction des coûts des transports résultant d'un meilleur accès aux ports maritimes et de l'amélioration des infrastructures dans les pays de transit.

## **B. Agriculture et sécurité alimentaire**

18. Les pays africains ont pris plusieurs mesures importantes en vue de promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire. Dans le contexte de la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, ils se sont engagés à allouer au moins 10 % des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et, par l'intermédiaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de parvenir à un taux annuel de croissance de la productivité agricole de 6 %. En outre, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, ils se sont engagés à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim. Pour résoudre le problème de l'insécurité alimentaire, qui demeure largement répandue dans la région, ils ont entrepris d'intégrer la nutrition dans leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture.

19. Le PDDAA, en tant que cadre pour le développement de l'agriculture sur le continent, a régulièrement pris de l'importance du fait d'une participation accrue. En juin 2013, 40 pays africains participaient au PDDAA, dont 30 avaient signé des pactes dans le cadre du PDDAA et 23 avaient finalisé leurs plans d'investissement. En outre, les plans d'investissement de 15 pays avaient reçu un financement important. Ces données montrent que la plupart des pays africains avaient formalisé des pactes dans le cadre du PDDAA, certifiant ainsi les priorités nationales du développement de l'agriculture identifiées par l'intermédiaire d'un exercice s'efforçant d'être participatif et rigoureux.

20. Les pays africains continuent de progresser dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du PDDAA. En ce qui concerne l'objectif consistant à allouer 10 % de leurs budgets au développement de l'agriculture fixé dans la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, des progrès continuent d'être accomplis régulièrement, et en juin 2013 huit pays avaient dépassé l'objectif, comparé à six pays pendant la période précédente. Même les pays qui n'avaient pas atteint l'objectif avaient enregistré des progrès. En ce qui concerne l'objectif de 6 % de croissance annuelle de la productivité agricole, dix pays avaient dépassé l'objectif et quatre autres avaient atteint un taux de croissance entre 5 et 6 %.

21. Au cours des 12 derniers mois, l'Agence du NEPAD avaient axé ses efforts sur le renforcement des capacités nationales et des institutions pour mettre en œuvre le PDDAA. Elle a fourni un appui à l'Afrique du Sud, au Botswana, au Cameroun, aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice et au Zimbabwe, en vue de la préparation des pactes dans le cadre du PDDAA. Un appui technique a également été fourni à un certain nombre de pays pour l'élaboration de leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

22. Reconnaissant le rôle important que joue l'utilisation d'engrais dans la croissance de la productivité agricole, l'Agence du NEPAD a également aidé les pays à intégrer l'utilisation d'engrais dans leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. À cet égard, l'Agence est en train de mettre au point une étude sur l'utilisation des engrais et s'efforcera d'assurer qu'il est donné suite efficacement à ses recommandations.

23. Un élément clef pour la réussite de la mise en œuvre du PDDAA au niveau national étant la participation des parties prenantes, l'Agence du NEPAD s'est efforcée de mobiliser leur participation. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de directives pour la participation d'acteurs non étatiques. Les agriculteurs africains, par l'intermédiaire du Pan-African Farmers Forum ont élaboré leur plan stratégique qui servira de base à leur participation au processus du PDDAA.

24. Des défis continuent d'accabler la mise en œuvre du PDDAA, notamment le manque de fonds et la capacité nationale limitée d'élaborer des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle important pour remédier aux contraintes de capacités.

25. Dans la déclaration de la réunion de haut niveau des dirigeants africains et internationaux sur « The Renewed Partnership for a Unified Approach to End Hunger in Africa by 2025 under the CAADP Framework », qui a été adoptée en juillet 2013 à Addis-Abeba, les Gouvernements africains et leurs partenaires du développement se sont engagés à mettre fin à la faim en Afrique d'ici 2025 en mobilisant la volonté politique et en accroissant et en révisant les priorités des investissements dans le développement de l'agriculture, en particulier en catalysant l'investissement privé. Ils sont également convenus de prendre des mesures, complétées par une protection sociale, pour accroître la productivité alimentaire et agricole.

## **C. Santé**

26. Les Gouvernements africains ont pris divers engagements dans le domaine de la santé, y compris dans le cadre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, dans laquelle ils se sont engagés à allouer jusqu'à au moins 15 % des budgets nationaux à l'amélioration du secteur de la santé. Ils ont également adopté la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique pour remédier au problème du taux élevé de mortalité maternelle.

27. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a continué de promouvoir le système de soins de santé en Afrique en vue d'améliorer la santé et la survie maternelles et des nouveau-nés dans tout le continent, grâce à la mise en œuvre de la Campagne mentionnée ci-dessus.

28. Par suite d'un engagement politique accru, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Campagne. En juin 2013, le nombre de pays<sup>1</sup> s'étant joints à la Campagne était passé à 39, comparé à 37 au cours de la période précédente. La moitié des États membres de l'Union africaine avaient renforcé leurs systèmes de santé, élaboré un système de suivi et d'évaluation et mis en place des services intégrés concernant le VIH, la santé en matière de procréation et la planification de la famille. Dans certains pays, le lancement de la Campagne a servi à mobiliser des ressources additionnelles pour la santé maternelle et des nouveau-nés. Selon le rapport de la Campagne de 2012<sup>2</sup>, 73 % des pays qui avaient lancé la Campagne avaient élaboré des feuilles de route nationales pour sa mise en œuvre, alors que 58 % avaient mis en place un système national de vérification de la mortalité. La Campagne est également devenue une plate-forme pour mobiliser les engagements et un appui à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants.

29. Toutefois les progrès accomplis pour atteindre l'objectif d'Abuja consistant à allouer 15 % du budget national à l'amélioration du secteur de la santé ont été lents. À la fin de 2012, le Botswana, le Burkina Faso, le Malawi, le Niger, le Rwanda et la Zambie avaient atteint l'objectif, et un peu plus de la moitié de tous les pays africains ont signalé qu'ils avaient alloué 9 % ou plus de leurs budgets nationaux à la santé.

30. En réponse à la demande faite par l'Union africaine en janvier 2012, la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD ont lancé une feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique, couvrant la période 2012-2015. Elle devrait permettre de renforcer les capacités des cadres africains, de donner un élan à l'industrie pharmaceutique locale, d'accélérer les initiatives régionales d'harmonisation et d'intégration, de renforcer les systèmes de santé et de promouvoir de nouvelles formes de coopération en faveur du développement.

31. Une loi-type sur la réglementation et l'homologation des médicaments a été élaborée en collaboration avec le Parlement panafricain, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la santé. Le Programme africain d'harmonisation de l'homologation des médicaments s'efforce de renforcer l'environnement législatif pour l'harmonisation des réglementations des médicaments en Afrique et de mobiliser les parties prenantes pour répondre à l'absence de lois et/ou à la faiblesse des lois qui permettent aux pays de réglementer efficacement les médicaments.

32. Malgré quelques revers, des progrès évidents ont été accomplis dans les efforts déployés pour lutter contre le VIH/sida. Au cours des six dernières années, l'Afrique a réduit d'un tiers les décès dus au sida. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le Ghana a atteint la plus forte réduction (66 %), suivi par le Burkina Faso (60 %) et

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Disponible à : <http://esaro.unfpa.org/webdav/site/africa/users/Lbarnes/public/Camma%20report%202013.pdf>.

Djibouti (58 %). La République centrafricaine, le Gabon, le Rwanda et le Togo ont atteint une réduction notable (plus de 50 %). D'autres pays de la région ayant connu des réductions importantes comprennent le Burundi, le Cameroun, le Mali et la Sierra Leone, où les taux ont décliné de plus d'un tiers. Au cours de la dernière décennie, l'Éthiopie est parvenue à réduire de 90 % le taux des nouvelles infections par le VIH.

33. Malgré les progrès continus dans le secteur de la santé, les pays africains font face à un de nombreux défis en matière de santé. La disponibilité de personnel de santé demeure faible. Avec un taux de 27 % de l'ensemble des maladies qui touchent la planète, l'Afrique subsaharienne n'a que 3 % des agents de santé du monde. L'Organisation mondiale de la santé prévoit une pénurie de 800 000 agents de santé dans 31 pays de l'Afrique subsaharienne d'ici 2015. La pénurie est due à de nombreux facteurs, notamment le manque de formation initiale, les migrations internationales, les retraites prématurées, la morbidité et la mortalité prématurée.

## D. Enseignement et formation

34. Les gouvernements africains se sont engagés à appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'enseignement primaire universel et à l'égalité des sexes dans l'éducation, ainsi que le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous. Une éducation améliorée et plus solide est un objectif clef pour le développement des ressources humaines. L'Agence du NEPAD œuvre en faveur de l'initiative Éducation pour tous en Afrique, qui s'inscrit dans le cadre de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) lancée par l'Union africaine, et des objectifs.

35. Depuis le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en 2000, des progrès considérables ont été accomplis dans les efforts déployés en faveur de l'Éducation pour tous en Afrique, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement primaire universel. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>3</sup>, le taux net d'inscription scolaire est passé de 58 % en 1999 à 76 % en 2010. Les inscriptions dans l'enseignement secondaire ont plus que doublé pendant ladite période, passant de 20,8 millions à 43,7 millions. Dans la Communauté de développement de l'Afrique australe, en moyenne 84 % des enfants d'âge scolaire ayant terminé le cycle primaire, contre une moyenne de 70 % dans l'Afrique subsaharienne, l'enseignement primaire universel demeure à portée de la plus grande partie de la région. Tant dans la Communauté de l'Afrique de l'Est que dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire a augmenté de 50 % dans l'ensemble. En 2012, 13 pays africains avaient un taux d'achèvement des études de plus de 90 %.

36. Les pays africains reconnaissent la valeur ajoutée de l'Initiative mondiale l'Éducation avant tout pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs concernant l'éducation, la considérant comme une importante tribune pour mobiliser un engagement politique plus solide et un appui financier pour le secteur de l'éducation, particulièrement au lendemain de la récession économique. Elle vise à générer une intensification des efforts pour parvenir à réaliser les objectifs pour

<sup>3</sup> Voir [www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/SSARegional\\_Reportnov2012.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/SSARegional_Reportnov2012.pdf).

l'éducation d'ici 2015, l'accent étant mis sur trois domaines : scolariser chaque enfant, améliorer la qualité de l'enseignement et encourager le sentiment de nationalité mondiale.

37. L'Agence du NEPAD a continué de promouvoir la formation des enseignants, notamment l'éducation d'infirmiers et de sages-femmes afin de promouvoir le bien-être des mères et des enfants. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été accomplis dans les domaines infirmier et obstétrique en Afrique. Les institutions hôtes et les institutions d'exécution ont été identifiées en vue de la mise en œuvre du projet du NEPAD relatif à l'éducation des infirmiers et des sages-femmes au Congo et au Gabon. Au Gabon et au Tchad, au moins 40 infirmiers et sages-femmes seront diplômés en 2015, et des cours relatifs à l'infirmier de psychiatrie, l'intervention d'urgence et les traumatismes sont actuellement dispensés en République-Unie de Tanzanie. Au cours des deux dernières années, au Kenya, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie, environ 70 infirmiers et sages-femmes ont reçu une formation dans le cadre d'un programme d'éducation au niveau de la maîtrise appuyé par le NEPAD concernant l'obstétrique, les soins maternels, l'allaitement des enfants et les traumatismes. Le personnel formé a été envoyé dans des régions rurales pour fournir aux communautés qui n'ont pas facilement accès aux hôpitaux et aux cliniques, du fait de l'isolement de leurs habitations, les soins dont ils ont un grand besoin.

38. Toutefois, l'éducation sur le continent continue de faire face à d'importants défis, notamment les faibles taux d'inscription et les taux élevés d'abandon scolaire dans les écoles primaires et secondaires, la disparité entre les sexes, des soins inadéquats dispensés aux jeunes enfants, une infrastructure éducative de mauvaise qualité et la faiblesse des systèmes éducatifs. Les Gouvernements africains doivent continuer de promouvoir les politiques en matière d'éducation qui offrent le mieux aux étudiants les compétences nécessaires et les chances d'un emploi décent.

## **E. Environnement et tourisme**

39. L'Agence du NEPAD a continué d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD. Au cours de la période considérée, les pays africains et organisations sous-régionales ont intensifié leurs efforts pour mettre en œuvre les programmes phares du plan d'action dans des domaines tels que la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, la conservation des zones humides d'Afrique, la gestion transfrontière des eaux et la gestion des ressources naturelles.

40. À la suite de l'adoption du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, a entamé un processus d'examen de la mise en œuvre du plan d'action en vue d'assurer qu'il reflète adéquatement les nouvelles questions identifiées par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

41. Des progrès ont également été enregistrés dans la mise en œuvre du programme Climat pour le développement en Afrique, qui représente une réponse du continent aux changements et à la variabilité climatiques. Le programme a pour objectif de renforcer la résilience des pays africains aux changements climatiques en

renforçant les capacités nationales, sous-régionales et régionales pour entreprendre des activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

42. En collaboration avec la Commission de l'Unité africaine et la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Agence du NEPAD appuie également la mise en œuvre de l'Initiative de la Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui a pour but de traiter des problèmes dans des secteurs tels que les terres, l'eau, la gestion des forêts et la conservation des sols.

43. Dans le secteur du tourisme, les efforts ont été axés sur la mise en œuvre du plan d'action pour le tourisme, qui demeure le document directeur pour les activités entreprises par l'Union africaine et le NEPAD. Il cherche à promouvoir le tourisme en tant qu'important secteur de la transformation et du développement en Afrique. Le secteur du tourisme devrait largement contribuer à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique et à la diversification d'ici 2020.

44. Bien que le tourisme en Afrique soit relativement sous-développé, il offre un énorme potentiel. L'Afrique a enregistré une augmentation de 52 millions de touristes en 2012, principalement du fait de la normalisation de la situation politique en Afrique du Nord et de la croissance continue de destinations vers l'Afrique subsaharienne.

## **F. Technologies de l'information et des communications**

45. L'Agence du NEPAD a continué d'appuyer les pays africains dans la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir le développement des technologies de l'information et des communications sur le continent. Pendant la période considérée, les activités ont été axées sur deux principaux objectifs : le Programme NEPAD-Afrique qui a pour but de relier tous les pays africains entre eux et avec le reste du monde par l'intermédiaire de câbles sous-marins à fibre optique de haut débit; et l'initiative l'informatique à l'école du NEPAD qui a pour but d'équiper toutes les écoles primaires et secondaires avec un dispositif de technologies de l'information et des communications.

46. En ce qui concerne l'infrastructure, des négociations sur des contrats sont en cours de finalisation avec des sociétés de consultants pour réaliser des études concernant le haut débit. Ces études sont en cours en Afrique de l'Est et en Afrique australe et doivent commencer au milieu de 2013 en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Elles déboucheront sur des projets susceptibles d'être financés et des plans d'action pour la mise en place de réseaux régionaux transfrontaliers et elles faciliteront également l'élaboration d'une base de données pour les systèmes d'information géographique et d'une carte interactive régionale de connectivité en large bande.

47. L'Agence du NEPAD a également continué à œuvrer avec les pays africains en faveur de la mise en œuvre de l'initiative l'Informatique à l'école. Elle a lancé la deuxième phase de l'Initiative, dont l'appui technique est fourni par des prestataires de services sélectionnés. Le NEPAD a également signé un Mémorandum d'accord avec First Space Fibre afin de mettre à l'essai la prestation de services dans les cyberécoles déjà en place au Sénégal. Bien que l'évaluation de l'impact de la phase de démonstration réalisée en partenariat avec l'International Initiative for Impact Evaluation ne soit pas encore disponible, cette collaboration devrait avoir des

avantages à long terme pour le renforcement de la capacité d'évaluation de l'impact dans tous les domaines des programmes.

48. Des progrès continuent d'être accomplis dans les domaines des applications et des services en ligne. Grâce au Partenariat de la société d'informations pour le développement de l'Afrique, des solutions adéquates ont été trouvées et des contrats ont été signés pour faciliter la transposition des meilleures pratiques aux applications et services en ligne, y compris dans les domaines de l'agriculture, du commerce, du gouvernement et de la santé. Toutefois, l'Afrique étant un continent diversifié comprenant de nombreuses langues, traditions et coutumes, il est nécessaire d'assurer que les solutions sont adaptées aux marchés de pays spécifiques.

49. En ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle et la gouvernance de la technologie de l'information et des communications, des progrès louables ont été accomplis. Un total de 44 pays ont envoyé des lettres de soutien pour l'application, approuvée par l'Union africaine, du domaine de premier niveau « .Africa », qui a pour but de créer un centre régional attractif pour la communauté Internet panafricaine et le Comité consultatif gouvernemental de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

## **G. Science et technologie**

50. Au cours des 12 derniers mois, l'Agence du NEPAD a poursuivi ses travaux dans le domaine de la science et de la technologie par l'intermédiaire de la mise en œuvre de son Plan d'action consolidé pour la science et la technologie, dont les deux principaux domaines sont la recherche-développement et les mécanismes visant à améliorer les politiques et promouvoir l'innovation technologique sur le continent. L'Agence du NEPAD s'est également efforcée de forger des partenariats et de les exploiter pour promouvoir l'innovation en Afrique.

51. L'Agence du NEPAD a lancé cinq réseaux régionaux de centres d'excellence dans le domaine des biosciences afin d'apporter des produits et des services novateurs en vue d'améliorer les moyens de subsistance en Afrique : le Réseau africain d'expertise en biosécurité, le Réseau d'Afrique australe pour les biosciences; le Réseau d'Afrique de l'Ouest pour les biosciences; le Réseau d'Afrique du Nord pour les biosciences; le Réseau des biosciences d'Afrique centrale et de l'Est.

52. L'Africa Biosciences Challenge Fund (Fonds d'appui africain pour le développement des biosciences) a été mis en place par le Réseau des biosciences d'Afrique centrale et de l'Est et appuiera les recherches sur l'impact des contraintes agricoles sur la production alimentaire, la nutrition et la santé animale. La prochaine étape du processus est d'assurer un financement adéquat de la part des Gouvernements africains.

53. Grâce à l'initiative Biosciences Afrique, 30 étudiants en sciences de la région du niveau du doctorat et de la maîtrise ont été formés, dont un nombre notable accru de femmes. Plus de 300 participants ont bénéficié de 13 cours spécialisés dans les domaines de la pisciculture, de la production de champignons, du transfert de technologie et de la commercialisation, de la gestion de la propriété intellectuelle, de la gestion de projets, des technologies de l'information et des communications et de la gestion de bases de données et de la communication scientifique.

54. Grâce à la deuxième phase de l'initiative des indicateurs africains pour la science, la technologie et l'innovation, des progrès ont continué d'être accomplis dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de technologie et d'innovation, 32 pays y participant. Les pays ont mis en place des coordonnateurs formés pour coordonner les Enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation au niveau national. L'initiative a également ouvert la voie à une nouvelle collaboration avec des partenaires tels que l'Institut de la statistique de l'UNESCO. L'Agence du NEPAD a créé un comité consultatif composé d'experts de l'ensemble de l'Afrique et d'une organisation internationale afin de diriger le processus.

## **H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile**

55. Les Gouvernements africains ont pris d'importants engagements dans le cadre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté en 2003 et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, adoptée en 2004. Collectivement ces instruments traitent des droits des femmes, notamment du droit à l'égalité sociale et politique avec les hommes, le droit de contrôler leur santé en matière de procréation, et le droit à l'égalité et à l'autonomisation dans les domaines de la santé, des droits de l'homme, de l'éducation, du développement économique, de la gouvernance et de la paix et de la sécurité. À la suite de l'adoption de la politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en 2009, les dirigeants africains ont lancé la Décennie de la femme africaine (2010-2020) afin de promouvoir la mise en œuvre des engagements concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

56. Les pays africains ont accomplis des progrès encourageants pour ce qui est d'honorer leurs engagements à cet égard. En particulier, ils ont fait de solides progrès pour honorer leur engagement d'élargir et de promouvoir la parité entre les sexes aux niveaux national et local des gouvernements. En 2012, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux africains a atteint près de 20 %, venant au second rang après l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, le continent a fait des progrès notables pour ce qui est d'honorer son engagement d'assurer l'éducation des filles et de réaliser l'objectif de l'éducation pour tous. En 2012, près de la moitié des pays africains étaient parvenus à la parité des sexes dans les écoles primaires et la parité aux niveaux secondaire et tertiaire avait également été améliorée.

57. Pendant la période considérée, l'Agence du NEPAD a continué de fournir un appui aux pays africains pour traduire leurs engagements en projets visant à faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le Fonds Espagne/NEPAD pour l'autonomisation de la femme africaine a élaboré et mis en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation fondé sur les résultats et aligné son plan de travail sur huit des dix thèmes de la Décennie pour la femme africaine.

58. L'Agence du NEPAD a fourni un appui technique aux pêcheries africaines, qui a débouché sur l'élaboration d'une stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour le Programme des pêcheries NEPAD-Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Un appui technique et financier a été fourni pour

l'élaboration d'un projet sur l'égalité entre les sexes et une agriculture intelligente face au climat. En outre, le Fonds Espagne/NEPAD pour l'autonomisation de la femme africaine a appuyé la paix et la sécurité pour les femmes au Cap-Vert, en créant un réseau où peut être signalée la violence sexuelle et qui fournit une formation à la prévention et à la sensibilisation. Il a également réalisé avec succès un certain nombre de projets dont ont bénéficié les femmes dans des domaines tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la promotion de petites et moyennes entreprises.

59. Bien que des succès aient été remportés pendant la période considérée, plusieurs défis ont fait obstacle aux progrès. Le manque d'un fonds spécifique voué au renforcement institutionnel du NEPAD/Union Africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes de défense des droits de la femme continue de faire obstacle aux efforts déployés pour intégrer l'égalité entre les sexes à tous les niveaux.

60. Pour intensifier les progrès dans la mise en œuvre de cet ordre du jour, l'Union africaine devra avoir une capacité et un appui renforcés ainsi que des ressources financières accrues pour le renforcement institutionnel de l'intégration de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre de sa feuille de route au sein de l'Union africaine/NEPAD et aux niveaux national et communautaire. Des ressources peuvent être générées grâce à la création d'un fonds pour l'intégration de la problématique hommes-femmes. De plus, une collaboration accrue entre l'Agence du NEPAD et les États, outre l'élaboration d'outils de responsabilisation pour la mise en œuvre et l'établissement de rapports par les États, aiderait également à renforcer la mise en œuvre.

## **I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

61. En 2012, reconnaissant l'impact négatif des insuffisances de la gouvernance sur le développement, les Chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, dans laquelle ils se sont engagés à améliorer les institutions de gouvernance et à promouvoir l'état de droit.

62. Pendant la période considérée, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a continué de renforcer et d'institutionnaliser la bonne gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises dans l'ensemble du continent. Le Niger, le Tchad et la Tunisie ont adhéré au Mécanisme, accroissant sa composition aux 33 pays suivants (représentant plus de 76 % de la population africaine) : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

63. La République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont fait l'objet d'une évaluation au cours du dix-huitième Sommet du Comité des Chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Forum d'évaluation intra-africaine), tenu en janvier 2013, faisant passer à 17 le nombre de pays ayant fait l'objet d'une évaluation. En juin 2013, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mali, Maurice, le

Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Sierra Leone et la Zambie avaient fait l'objet d'une évaluation. Le Forum a examiné un rapport d'activité soumis par le Bénin concernant la mise en œuvre de son programme d'action national.

64. L'année 2013 coïncide avec le dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Tout au long de l'année, les organes directeurs du Mécanisme et les partenaires stratégiques ont organisé une série de manifestations pour sensibiliser les citoyens et la communauté internationale au Mécanisme et à l'importance de ses travaux, tout en faisant état des progrès accomplis et des défis auxquels il fait face.

65. Le Mécanisme s'est imposé comme un cadre unique et novateur pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement conformément aux principes de la transparence, de la responsabilisation et de la non-exclusivité. Outre qu'il a engendré un régime d'ouverture et a renforcé la participation citoyenne à la sphère publique, il a créé une instance pour l'apprentissage et le partage des expériences et des meilleures pratiques en Afrique (voir A/68/220). La participation de la société civile et d'autres parties prenantes au processus a aidé à renforcer les Programmes d'action nationaux.

### **III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique**

#### **A. Introduction**

66. Malgré la lente et fragile reprise économique mondiale, la croissance est demeurée solide en Afrique, le produit intérieur brut (PIB) s'étant accru en moyenne de 6,6 % en 2012, selon les *Perspectives économiques en Afrique, 2013*. Les pays africains exportateurs de pétrole et à faible revenu ont enregistré une croissance particulièrement solide. Toutefois, cette forte croissance n'était pas sans exclusivité ni durable. En outre, le chômage, en particulier parmi les jeunes continue de causer de graves préoccupations et, vu le nombre particulièrement élevé de jeunes sur le continent, il menace la stabilité politique à long terme.

67. La persistance d'un chômage élevé risque de saper les progrès récemment accomplis en ce qui concerne le développement social et d'entraver les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Vu le peu de temps qui reste avant la date butoir pour la réalisation des objectifs, une forte impulsion devra être donnée pendant la période restante pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs et pour maintenir l'élan au-delà de 2015.

68. Un partenariat mondial pour le développement, principalement en ce qui concerne l'aide publique au développement et le commerce, sera essentiel pour accélérer les efforts déployés pour réaliser les objectifs d'ici 2015 ainsi que pour permettre la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. Dans la poursuite de la définition des grandes lignes du nouveau programme, les États membres devront s'assurer que leurs efforts reflètent pleinement les besoins et les priorités de l'Afrique, particulièrement ceux identifiés dans la position commune de l'Afrique sur le Programme de développement pour l'après-2015, ce qui

contribuera grandement à renforcer les progrès accomplis par le continent et aidera à consolider ses acquis récents en matière de développement.

69. En tant que partie intégrale du partenariat mondial pour le développement, la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, a été tenue du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2013 à Yokohama (Japon) sur le thème « Hand-in-Hand with a more dynamic Africa ». Les participants ont adopté deux documents finals, la Déclaration de Yokohama 2013 et le Plan d'action de Yokohama, 2013-2017. Les deux documents alignent l'ordre du jour de la Conférence pour les cinq prochaines années sur les objectifs et initiatives prioritaires continentaux de l'Union africaine et du NEPAD. Cette harmonisation favorisera la mise en œuvre des programmes continentaux d'une manière qui permette à l'Afrique de satisfaire efficacement ses besoins en matière de développement et assurera l'appropriation et la maîtrise par l'Afrique de son programme de développement. Le Japon a annoncé une enveloppe financière de 32 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, y compris des ressources publiques et privées pour financer des projets de développement en Afrique sous les auspices de la Conférence. Ces projets auraient pour but d'assurer une croissance accélérée, un développement durable et l'atténuation de la pauvreté grâce à des interventions dans des domaines prioritaires clefs, notamment les infrastructures, les ressources humaines et le développement du secteur privé tout en encourageant simultanément l'équité et la non-exclusivité. Les participants ont également adopté un mécanisme de suivi révisé qui inclut l'Union africaine. La participation tant de l'Union africaine que des Nations Unies à ce mécanisme est essentielle pour évaluer la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence.

70. Le Sommet du Groupe des huit, tenu à Lough Erne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en 2013, a été convoqué dans le climat d'incertitude qui prévalait quant aux perspectives économiques mondiales caractérisé par la lenteur de la reprise et la fragilité dans le secteur financier. Les États membres du Groupe se sont engagés à soutenir la reprise économique mondiale et la création d'emplois, particulièrement pour les jeunes et les chômeurs à long terme, en appuyant la demande, en gérant les finances publiques et en réformant leurs économies. Dans le document final du Sommet, ils se sont engagés à prendre des mesures dans trois domaines essentiels au développement : les systèmes d'imposition, la transparence et le commerce. Ils ont également réaffirmé leur attachement au PDDAA en tant que cadre directeur pour la transformation de l'agriculture en Afrique, reconnaissant la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition comme moyen d'accroître les investissements dans le secteur privé à l'appui des programmes d'investissement nationaux du PDDAA.

71. Au cours de sa récente visite en Afrique, le Président des États-Unis, Barack Obama, a dévoilé deux initiatives clefs; la première, « Power Africa », est une enveloppe de 7 milliards de dollars pour aider l'Afrique à surmonter la pénurie d'énergie. Elle comprend 1,5 milliard de dollars de l'Overseas Private Investment Corporation des États-Unis et 5 milliards de dollars de l'Export-Import Bank des États-Unis. La mise en place préliminaire comprendra l'Éthiopie, le Kenya, le Libéria, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. L'initiative catalysera sûrement plus d'investissements privés dans le secteur. La deuxième initiative « Trade Africa » a pour but de relancer le commerce au sein de l'Afrique, à commencer par la Communauté de l'Afrique de l'Est.

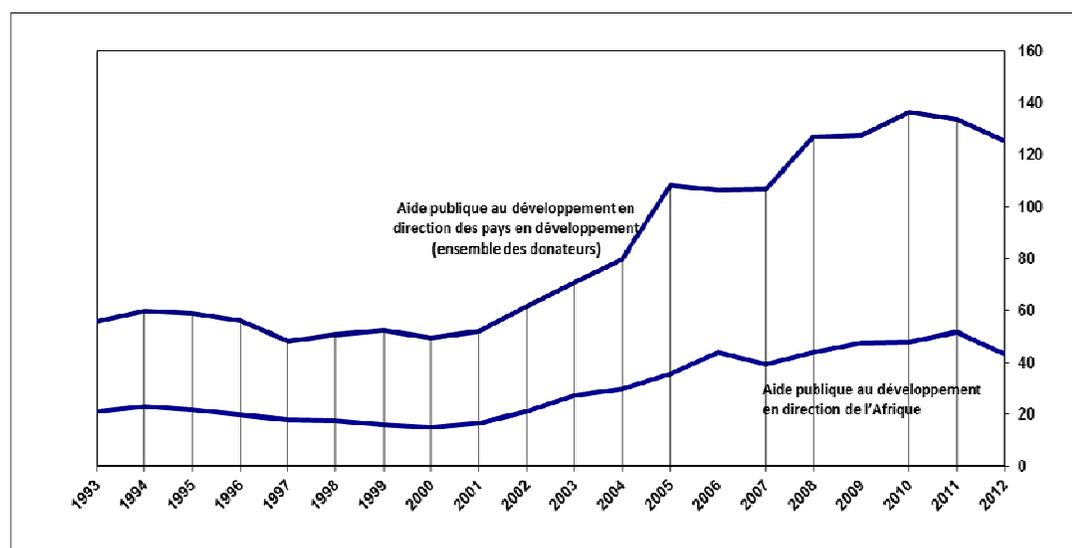
72. Dans sa résolution 66/293, l'Assemblée générale a décidé de créer un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assurera son secrétariat. Le mécanisme complétera les efforts mondiaux axés sur le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement. Sa valeur ajoutée proviendra de sa large couverture thématique, du fait qu'il est ouvert à tous, comprenant tous les partenaires du développement, y compris les partenaires donateurs traditionnels et nouveaux et la société civile, les médias et les institutions universitaires et également de sa relation avec les mécanismes de suivi existants. Ceci, venant s'ajouter au parti tiré de la légitimité politique de l'Assemblée générale provoquera sûrement un appui massif pour concrétiser rapidement et intégralement les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

## B. Aide publique au développement

73. Selon l'OCDE, le montant total de l'aide publique au développement a décliné, passant de 133,7 milliards de dollars en 2011 à 125,9 milliards de dollars en 2012. Les données préliminaires montrent que les flux en direction de l'Afrique étaient tombés à environ 43 milliards de dollars en 2012, comparé à 51,7 milliards de dollars en 2011. Ce déclin peut être en partie attribué à la rigueur budgétaire dans de nombreux pays donateurs, particulièrement en Europe du fait de la séquelle de la crise financière mondiale et des turbulences dans les économies de la zone euro.

### Montant total de l'aide publique au développement de l'ensemble des donateurs

(En milliards de dollars des États-Unis en valeur actuelle)



Source : Fondée sur la base de données en ligne du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2013.

74. Étonnamment, il y a eu une réorientation notable de l'allocation de l'aide des pays les plus pauvres vers les pays à revenu moyen. La part de l'Afrique dans l'aide totale fournie par l'OCDE/Comité d'aide au développement est demeurée relativement constante, soit environ 37 % au cours des trois dernières années. Ces données montrent qu'en dépit des engagements qu'ils ont pris, les donateurs n'accordent pas la priorité à l'Afrique dans l'allocation de l'aide. Cela est préoccupant vu le rôle important joué par l'aide dans les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

75. En dépit de l'augmentation de l'aide publique au développement en direction de l'Afrique depuis 2004, les flux vers le continent demeurent inférieurs aux promesses. Au Sommet du Groupe des huit, tenu à Gleneagles (Royaume-Uni), en 2005, les dirigeants ont annoncé une série d'engagements nationaux pour accroître l'assistance internationale, notamment de doubler l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique d'ici 2010 comparé aux niveaux de 2004. L'allocation de l'aide à l'Afrique demeure notablement inférieure au niveau prévu pour 2010 à la suite des engagements pris en 2005 (environ 66 milliards de dollars aux prix de 2011), ce qui représente environ 70 % de ce que l'Afrique aurait reçu si les engagements avaient été intégralement honorés. L'Accountability Report<sup>4</sup>, publié au Sommet du Groupe, considérait comme tout juste satisfaisante la performance des donateurs à cet égard.

76. Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme relatif à l'efficacité de l'aide revêt d'autant plus d'importance. Bien que des progrès aient été accomplis dans des domaines tels que le renforcement de la maîtrise du développement par les bénéficiaires, et le déliement de l'aide, des défis persistent. La répartition de l'aide demeure insuffisamment coordonnée et le problème de l'attribution de ce qui est appelé l'aide aux « chouchous » et aux « orphelins » se poursuit.

77. À la suite du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en 2011, un Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement a été créé en juin 2012, en tant qu'instance non exclusive rassemblant un certain nombre de parties prenantes, y compris des donateurs traditionnels, des pays émergents partenaires du développement, des pays bénéficiaires et des représentants d'entreprises et de la société civile. Le Partenariat mondial contribuera à améliorer l'efficacité du développement grâce à des synergies renforcées et à la complémentarité entre les donateurs (tant traditionnels que nouveaux), ainsi qu'à une maîtrise renforcée de la part des pays bénéficiaires. Parmi les autres progrès figurent l'adoption d'indicateurs d'efficacité, qui serviront de base à un cadre mondial de suivi. La participation des pays émergents partenaires du développement à ce cadre de suivi sera de grande valeur pour l'efficacité du développement en Afrique, particulièrement à la lumière de leur rôle croissant dans le développement du continent.

---

<sup>4</sup> G-8 Accountability Report, juin 2013.

## C. Allégement de la dette

78. La communauté internationale s'est efforcée d'aider à résoudre le problème de la dette des pays en développement, notamment de l'Afrique, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des initiatives multilatérales d'allégement de la dette, ainsi qu'au niveau bilatéral.

### **Bénéficiaires actuels et potentiels de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des initiatives multilatérales d'allégement de la dette (juin 2013)**

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
29 pays ayant atteint le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Zambie
1 pays en situation intermédiaire (entre point de décision et point d'achèvement)	Tchad
3 pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie, Soudan

*Source* : Fonds monétaire international.

79. Comme le montre le tableau, en juin 2013, 29 pays africains avaient atteint le point d'achèvement et avaient par conséquent bénéficié d'un allégement total de leur dette. Deux pays – les Comores et la Guinée – avaient atteint le point d'achèvement à la fin de 2012. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avaient annoncé un montant de 176 millions de dollars d'allégement de la dette pour les Comores en décembre 2012 et de 2,1 milliards de dollars pour la Guinée, en septembre 2012. En outre, le Club de Paris avait annoncé une annulation de dette d'un montant de 8,1 milliards de dollars pour les Comores et un allégement de la dette de 344 millions de dollars pour la Guinée, y compris 151 millions de dollars d'annulation de la dette.

80. Le Tchad est le seul pays entre le point de décision et le point d'achèvement et reçoit un allégement provisoire de la dette. Pour que le Tchad passe au point d'achèvement, il doit continuer à améliorer sa performance macroéconomique et à faire des progrès en vue de réaliser plusieurs des objectifs de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, notamment dans les domaines de la santé, des infrastructures et du développement rural, où les progrès ont été relativement faibles.

81. Trois pays n'ayant pas encore atteint le point de décision – Érythrée, Somalie et Soudan – n'ont pas encore entamé le processus pour bénéficier d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative. L'Érythrée a bénéficié du développement des activités minières et de la production d'or depuis 2011, mais sa situation politique demeure fragile. La Somalie n'a eu virtuellement aucune communication avec les institutions financières internationales depuis plus de 20 ans, du fait de sa situation politique et sécuritaire hautement incertaine et du manque d'informations économiques et financières. Le Soudan a fait de bons progrès en ce qui concerne les travaux techniques nécessaires pour passer au point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et avait, en collaboration avec les créditeurs, réglé plus de 90 % de la dette extérieure de la fin de 2010.

82. Le fardeau de la dette des pays africains a continué de décliner. Des données du Fonds monétaire international, fondées sur la dernière Analyse du niveau d'endettement tolérable, montrent que la fourniture d'un allègement global de la dette extérieure par les créditeurs, dans le contexte de l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés et des initiatives multilatérales d'allègement de la dette a contribué notablement à la réduction des niveaux de la dette en Afrique. Le taux d'allègement de la dette accordé aux bénéficiaires grâce à ces initiatives était, en moyenne, d'environ 47 % de leur PIB combiné en 2012<sup>5</sup>. Les projections de l'Analyse du niveau d'endettement tolérable suggèrent que les perspectives à moyen-terme de la dette pour l'Afrique subsaharienne sont généralement favorables, vu les perspectives économiques projetées pour la région. Les projections indiquent que la valeur moyenne de la dette publique par rapport au PIB ne devrait augmenter que légèrement au cours des cinq prochaines années par rapport aux niveaux de la fin de 2012.

#### **D. Investissements étrangers directs et autres flux privés**

83. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les flux d'investissements étrangers directs à destination de l'Afrique se sont accrus de 47,6 milliards de dollars en 2011 à 50 milliards de dollars en 2012, malgré un déclin de 18 % des flux mondiaux. Les flux à destination de l'Afrique provenaient essentiellement des investissements dans les secteurs extractifs (pétrole et minéraux). Les flux d'investissements étrangers directs dans l'industrie manufacturière et les services ont également augmenté, attirés par la classe moyenne croissante. Les perspectives futures sont plus prometteuses qu'en 2012, compte tenu du renforcement graduel de la reprise économique mondiale, notamment d'un retour à une croissance positive dans la zone euro.

84. Les résultats enregistrés ont varié selon les sous-régions, l'Afrique du Nord enregistrant une solide croissance de 35 % en 2012, à la suite d'un effondrement en 2011 dû aux tensions politiques. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est ont également connu des augmentations importantes des flux d'investissements étrangers directs. Les flux vers l'Afrique de l'Est ont été principalement dus au pétrole et au gaz en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Les flux à destination de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe ont enregistré un déclin

---

<sup>5</sup> Voir le Fonds monétaire international, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa* (Washington, 2013).

notable, les flux à destination des deux plus larges économies du continent, l'Afrique du Sud et le Nigéria, baissant de 24 % et 21 %, respectivement en 2012.

85. Bien que l'importance relative des donateurs traditionnels en tant que source de capital pour l'Afrique continue de décliner, les pays émergents du Sud consolident leur position et font des investissements substantiels dans l'ensemble du continent. Plusieurs pays, dont le Brésil, la Chine, les Émirats arabes unis et l'Inde ont continué de diriger des investissements vers l'Afrique en 2012. Selon les *Perspectives économiques en Afrique, 2013*, pour la deuxième année de suite, les investissements Sud-Sud ont représenté la plus large part des investissements annoncés dans de nouvelles capacités de production en Afrique. Bien qu'elle soit tombée de 43,7 milliards de dollars à 24,9 milliards de dollars en 2012, la proportion des investissements annoncés dans de nouvelles capacités de production en Afrique est passée de 53 % en 2011 à 61 % en 2012.

86. Des réformes économiques réussies entreprises au cours des dernières années ont conduit à un environnement plus favorable aux entreprises, accroissant l'attrait que la région exerce sur les investisseurs. Les pays africains améliorent régulièrement leur position dans le classement annuel de la Banque mondiale pour la « facilité à faire des affaires », plusieurs pays figurant parmi les 10 pays les plus réformateurs du monde. Cet état de choses a été un facteur clef dans la mobilisation de l'investissement étranger.

87. Un autre événement bienvenu a été la diversification par les pays africains de leurs sources de financement extérieur. Les émissions d'obligations sont également devenues une importante source de financement extérieur pour l'Afrique. Selon le Fonds monétaire international, en mai 2013, 11 pays avaient émis des obligations sur les marchés financiers internationaux, dont de nombreuses offres avaient été surpassées<sup>5</sup>. Cela reflète la confiance accrue de la part des investisseurs dans les perspectives de croissance des pays africains. Encouragés par cette réponse positive sur les marchés financiers mondiaux, d'autres pays africains pourraient suivre cet exemple et émettre des obligations à moyen terme.

## E. Commerce

88. La communauté internationale s'est engagée à appuyer l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale grâce à un accès renforcé aux marchés et en traitant des questions concernant les exportations représentant un intérêt spécial pour l'Afrique dans le contexte du Cycle de négociations commerciales de Doha. Elle s'est également engagée à aider les pays africains grâce à l'initiative Aide pour le commerce afin de remédier aux problèmes de l'approvisionnement et aux obstacles infrastructurels relatifs au commerce, qui réduisent leur capacité de participer au commerce international.

89. Alors que la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit se tenir à Bali (Indonésie) en décembre 2013, est en cours de préparation, à ce jour aucun progrès n'a été réalisé dans le cadre du Cycle de négociations commerciales de Doha vers la conclusion d'un accord sur les questions qui touchent l'Afrique, notamment une plus forte réduction des subventions agricoles qui faussent le commerce. Tous les efforts sont actuellement déployés pour assurer qu'à la future conférence, les règles applicables aux échanges internationaux seront renforcées pour limiter le protectionnisme et restaurer la

croissance mondiale du commerce. De plus, différentes approches de la négociation sont explorées pour faire avancer les négociations dans les domaines où des progrès pourraient être réalisés afin d'obtenir une première série de résultats en ce qui concerne le Programme de Doha pour le développement, qui est restée hors d'atteinte depuis plus d'une décennie.

90. Au Sommet du Groupe des Huit, tenu à Lough Erne, les États membres du Groupe ont réaffirmé l'importance de la sécurité alimentaire pour l'Afrique, se sont engagés à rejeter les efforts déployés pour protéger les marchés nationaux et ont mis en relief un solide argument pour faire avancer le libre-échange, l'OMC jouant un rôle central. Ils se sont engagés à appuyer le système commercial multilatéral en parvenant à un accord en décembre 2013 sur une initiative de l'OMC visant à réduire la paperasserie pour faciliter et accélérer le mouvement des biens à travers les frontières.

91. À la suite du troisième examen global de l'Aide pour le commerce en 2011, les ressources de l'Aide pour le commerce allouées à l'Afrique sont tombées de 18,5 milliards de dollars en 2010 à 13,1 milliards de dollars en 2011 (29 %). Ce déclin, dû à des engagements réduits en faveur de projets relatifs à l'énergie et aux transports, a affecté des pays au Nord (notamment l'Égypte et le Maroc) et au Sud (parmi d'autres, l'Éthiopie, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie) du Sahara. Le quatrième examen global de l'Aide pour le commerce, sur le thème « Se connecter aux chaînes de valeur », a été tenu à Genève en juillet 2013. Les participants ont examiné comment utiliser l'aide au développement pour connecter les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés aux chaînes de valeur. Ils ont discuté des diverses options qui s'offrent pour se joindre au réseau des chaînes de production et y ajouter une valeur. Une autre question clef qui a été abordée était les effets positifs sur le développement de la participation aux chaînes de valeur, notamment dans le contexte des délibérations continues sur le Programme de développement pour l'après-2015.

## **F. Coopération Sud-Sud**

92. La coopération Sud-Sud a continué d'être une importante source du développement de l'Afrique, complétant la coopération Nord-Sud. La Commission de l'Union africaine a poursuivi son processus d'examen global des partenariats stratégiques entre l'Afrique et le reste du monde.

93. Pendant la période considérée, l'Afrique a renforcé ses partenariats avec les pays émergents partenaires du développement au sein d'instances intergouvernementales telles que le troisième Forum Corée-Afrique, le troisième Sommet Amérique du Sud-Afrique et le cinquième Sommet du Groupe du BRICS (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde).

94. En octobre 2012, au cours de la semaine de coopération Corée-Afrique à Séoul, le troisième Forum Corée-Afrique a renforcé la coopération entre les pays africains et la République de Corée grâce à la Déclaration de Séoul du troisième Forum Corée-Afrique, 2012 et au Plan d'action pour le troisième Forum Corée-Afrique, 2013-2015.

95. En février 2013, le troisième Sommet Amérique du Sud-Afrique a adopté la Déclaration de Malabo afin de renforcer la coopération entre les deux régions en ce qui concerne 27 projets intersectoriels dans des domaines tels que le commerce, les investissements, la santé et l'éducation, les infrastructures et la science et la technologie.

96. En mars 2013, au cinquième Sommet du Groupe du BRICS, tenu à Durban, les participants ont adopté la Déclaration et le Plan d'action eThekweni afin de renforcer le partenariat pour le développement, l'intégration et l'industrialisation. Ils ont réaffirmé leur appui au développement durable des infrastructures, au développement industriel, à la création d'emplois, au développement des compétences, à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté et au développement durable en Afrique.

97. Au cours de l'année passée, les pays émergents partenaires du développement tels que la Chine, l'Inde et la Turquie ont renforcé leur coopération avec les pays africains. Le commerce entre la Chine et l'Afrique a atteint 163,9 milliards de dollars au cours des 10 premiers mois de 2012, comparé à 166 milliards de dollars pendant toute l'année 2011<sup>6</sup>. Les échanges culturels et les échanges entre les peuples se sont également approfondis, vu qu'un million de Chinois se sont rendus en Afrique et que près de 500 000 Africains sont allés en Chine. En novembre 2012, la Chine a lancé un programme de 8 millions de dollars avec l'UNESCO pour appuyer le développement de l'éducation en Afrique sur une période de quatre ans afin d'aider à réduire le fossé dans la qualité de l'éducation sur le continent.

98. Le Commerce entre l'Inde et l'Afrique est passé de 51,6 millions de dollars en 2010/11 à 67 millions de dollars en 2011/12<sup>7</sup>. Pendant la même période, l'Inde a approuvé quelque 1,2 milliard de dollars de lignes de crédit pour l'Afrique afin de financer des projets dans l'agriculture, l'irrigation, le traitement des produits alimentaires, l'électrification rurale, l'informatique et les infrastructures, telles que routes, chemins de fer, ciment et électricité. L'Inde a continué de créer des institutions pour mettre en place et renforcer les capacités aux niveaux panafricain, régional et bilatéral, notamment l'Institut indo-africain d'informatique au Ghana, l'Institut indo-africain du commerce extérieur en Ouganda, l'Institut indo-africain de l'éducation, de la planification et de l'administration au Burundi et l'Institut indo-africain du diamant au Botswana.

99. En 2012, dans le cadre d'un programme de coopération technique pour les pays les moins avancés, la Turquie a identifié et commencé à exécuter des projets prioritaires d'un montant estimatif de 260 millions de dollars dans des domaines tels que l'utilisation efficace des ressources en eau, les changements climatiques, l'agriculture, la foresterie, le tourisme et l'atténuation de la pauvreté. Des étudiants africains de l'Éthiopie, du Mozambique, du Nigéria et de la Somalie ont reçu des bourses pour étudier dans des universités turques. La Turquie a fourni un important appui aux pays africains du Nord dans le contexte du Partenariat de Deauville avec les pays arabes en transition, en fournissant des enveloppes financières à l'Égypte, à

---

<sup>6</sup> Voir « China-Africa trade likely to hit record high », Xinhua, 27 décembre 2012, disponible à [http://news.xinhuanet.com/english/china/2012-12/27/c\\_132067354.htm](http://news.xinhuanet.com/english/china/2012-12/27/c_132067354.htm).

<sup>7</sup> Voir, par exemple, Shyam Saran, « India and Africa: development partnership » Research and Information System for Developing Countries, Document de travail n° 180 (New Delhi, Research and Information System for Developing Countries, décembre 2012). Disponible à [http://ris.org.in/images/RIS\\_images/pdf/dp180\\_pap.pdf](http://ris.org.in/images/RIS_images/pdf/dp180_pap.pdf).

la Tunisie et à la Libye d'un montant de 2 milliards de dollars, 500 millions de dollars et 200 millions de dollars, respectivement.

## **IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies**

### **A. Généralités**

100. Le système des Nations Unies est un des piliers essentiels du soutien international à la mise en œuvre du NEPAD. L'appui fourni par ses différentes entités aux niveaux régional, sous-régional et national prend des formes diverses allant de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du financement à la sensibilisation et aux activités normatives. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2013/6) contient des renseignements détaillés sur la nature et la portée du soutien fourni au cours de l'année écoulée.

### **B. Renforcement du mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant au soutien de l'Union africaine, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et du système de groupes thématiques**

101. Pendant la période considérée, le système des Nations Unies a renforcé son appui à l'Union africaine en ce qui concerne les services de secrétariat des sommets de l'Union, l'exécution de divers programmes en faveur du développement du continent, la fourniture d'un appui technique efficace, le renforcement des capacités et la constitution d'un forum pour la formation d'un consensus et la sensibilisation, ainsi que la prise en compte systématique dans les travaux des programmes de questions transversales telles que la problématique hommes-femmes et l'emploi. Les groupes du mécanisme de coordination régionale ont préparé des plans d'action et défini des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Le mécanisme est désormais géré conjointement par l'Union et les Nations Unies.

102. Parmi les principales réalisations, en juin 2012, le système des Nations Unies a transféré à l'Union africaine le programme de travail commun pour la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union. Un mécanisme conjoint de coordination sous-régionale a été institué pour l'Afrique orientale et australe. Avec l'appui technique de la Commission économique pour l'Afrique, il a permis d'arrêter un plan d'action conforme à la décision prise par les communautés économiques régionales de la sous-région de faciliter une zone de libre-échange en Afrique orientale et australe. Le système des Nations Unies a apporté son concours technique et financier à la réalisation d'audits participatifs sur l'égalité des sexes pour les organismes des groupes chargés de la gouvernance et du développement social. Ces audits ont renforcé les capacités à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les domaines d'activité du NEPAD relatifs à la gouvernance et au développement social.

103. En juillet 2012, le Mécanisme de coordination régionale a tenu une réunion de deux jours sur les stratégies de mobilisation des ressources en faveur de l'Union africaine et du NEPAD. Plusieurs possibilités de renforcement ou de développement de synergies et de liens entre les groupes thématiques ont ainsi été recensées, notamment pour les amener, dans l'élaboration et l'exécution de leurs activités, à faire preuve d'une meilleure coordination en leur sein et entre eux.

104. Dans ce contexte, à la treizième session du Mécanisme, tenue en novembre 2012, des recommandations ont été faites sur l'élaboration d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources entre les Nations Unies et la Commission de l'Union africaine et la création d'un fonds d'affectation spéciale en vue de faciliter la mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action des groupes. L'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique, présidée par le Conseiller spécial sur l'Afrique, a continué de servir de cadre efficace pour permettre aux entités du système des Nations Unies de partager connaissances et expériences. Parmi d'autres activités, l'Équipe spéciale a activement participé à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD ainsi que sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et au processus de consultation pour l'établissement d'un mécanisme de suivi des engagements concernant les besoins de l'Afrique en matière de développement.

### **C. Villages du Millénaire**

105. Au cours de la période considérée, le projet Villages du Millénaire a continué d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire dans 10 pays de l'Afrique subsaharienne, atteignant quelque 500 000 personnes. Les rapports d'activité montrent que des progrès significatifs ont été accomplis dans le cadre du projet vers la réalisation des objectifs, en particulier en ce qui concerne la réduction de la faim chez les enfants, la promotion de l'égalité des sexes dans l'accès à l'enseignement primaire, la réduction de la mortalité infantile et l'approvisionnement en eau potable.

106. Afin de relever les défis en matière de développement et d'accélérer la réalisation des objectifs dans la zone écologique de la savane du Nord du Ghana, un nouveau village du Millénaire, desservant quelque 30 000 personnes a été lancé dans la région. Plusieurs nouvelles initiatives ont également été lancées, notamment un programme d'éducateurs communautaires, une campagne visant à former et déployer un million d'agents sanitaires locaux et divers programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Les programmes de repas scolaires ont été élargis pour inclure les centres d'éveil. Plusieurs sites ont encouragé les écoles à lancer des programmes d'autonomisation pour les filles et à instituer des programmes de santé en matière de sexualité et de procréation à l'intention des adolescents et des parents. Les initiatives dans le domaine de l'infrastructure, notamment la construction d'écoles, de dispensaires et de routes, se sont poursuivies. Le projet a contribué à accroître l'accès des communautés aux systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, un accent accru étant mis sur des sessions de formation afin de préparer les communautés à gérer les infrastructures par elles-mêmes après l'achèvement du projet. Le projet travaille actuellement avec les gouvernements de chaque village du Millénaire de manière que le personnel, les opérations et la gestion du projet

puissent faire la transition vers une prise en charge locale, en anticipation d'une transition intégrale d'ici le 31 décembre 2015.

## V. Conclusions et recommandations

107. Au cours des 12 derniers mois, des progrès évidents ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme du NEPAD et, en conséquence, dans les engagements pris par les pays africains envers leur développement, notamment la progression de plusieurs projets infrastructurels à la phase de la mise en œuvre et la mobilisation du secteur privé pour la mise en œuvre du NEPAD, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture. Les progrès se sont également poursuivis dans la mise en œuvre d'autres secteurs prioritaires du NEPAD, notamment dans le secteur de la santé, de l'éducation et de l'intégration de la problématique hommes-femmes. Dix après sa création, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a contribué au renforcement des échanges entre les gouvernements et le public.

108. En ce qui concerne l'appui international fourni au NEPAD, bien que les flux des investissements étrangers directs aient continué d'augmenter, malgré l'incertitude économique mondiale, l'aide publique au développement en direction de l'Afrique a considérablement décliné, même face aux engagements pris par les donateurs d'accroître l'aide dans la région. En outre, les négociations commerciales du Cycle de Doha sont demeurées dans l'impasse. C'est là un net recul pour les pays en développement, particulièrement les pays africains qui ont entrepris assidûment des réformes structurelles afin de tirer profit de l'ouverture commerciale. Tous ces problèmes risquent de faire dérailler les acquis récents en matière de développement, notamment les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'année 2013 marquant le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, les pays africains devraient renouveler leurs engagements de réaliser le programme du NEPAD et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires du NEPAD en accroissant les investissements publics afin de catalyser des investissements importants du secteur privé.

109. Le lancement d'un processus pour développer Africa vision 2063 à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine devrait être une occasion solennelle pour les dirigeants africains de réaffirmer leurs engagements aux idéaux du panafricanisme et aux travaux entrepris pour réaliser le rêve d'une renaissance de l'Afrique et léguer aux générations futures un continent uni, prospère et pacifique. La participation des Africains à la conception des programmes et projets dont ils sont bénéficiaires sera la clef de la réussite de la mise en œuvre du NEPAD.

110. Vu que le NEPAD est subordonné à l'existence d'un partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, les pays africains et les organisations continentales doivent continuer de forger des partenariats et de les utiliser au profit du développement de l'Afrique. Cela assurera que la dynamique est maintenue et accélérée. Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des secteurs prioritaires du NEPAD, il reste encore

beaucoup à faire en ce qui concerne le programme du NEPAD. La prise en compte des recommandations ci-dessous sera très importante à cet égard.

111. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique est la clef du panafricanisme et de la renaissance africaine. Faisant fond sur la dynamique évidente dans la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, des efforts doivent être déployés pour accélérer la mise en œuvre d'autres projets du plan d'action prioritaire du Programme et encourager la participation privée et les investissements dans les infrastructures. À la lumière de l'énorme déficit de financement pour le développement des infrastructures, les partenaires africains du développement, y compris les pays émergents partenaires du développement, devraient également encourager leurs entreprises à diriger les investissements vers les infrastructures en leur accordant des incitations de nature fiscale et autre.

112. Vu le grave problème de la faim en Afrique et la place importante qu'occupe l'agriculture dans le développement dans son ensemble, de plus grands efforts doivent être déployés pour accroître la productivité agricole conformément à la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et pour faire des investissements dans l'agriculture une priorité de manière à catalyser les investissements privés. Des améliorations dans l'agriculture et la sécurité alimentaire accéléreraient les progrès dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement ceux concernant la santé. Les donateurs devraient s'efforcer d'accroître leur financement à l'agriculture africaine conformément à l'Initiative de l'Aquila sur la sécurité alimentaire.

113. À la lumière des progrès limités accomplis dans la réalisation des objectifs et l'imminence de la date butoir, des efforts considérables doivent être déployés pendant la période restante pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs grâce à une volonté politique accrue et l'orientation des ressources vers les objectifs dont la réalisation a été limitée.

114. L'éducation a été l'assise du progrès dans la plupart des sociétés prospères et a le potentiel de transformer le développement économique en Afrique. Une plus grande attention devrait être accordée à la qualité de l'enseignement et aux résultats scolaires. Les Gouvernements africains doivent continuer de promouvoir les politiques d'éducation inclusives qui préparent mieux les étudiants à obtenir les compétences appropriées et leur offrent des chances d'un emploi décent.

115. Bien qu'il soit évident que les femmes africaines contribuent de manière substantielle au développement économique, social et politique et à la gestion de l'environnement, elles continuent d'avoir un accès limité aux services de base et à des chances égales et sont souvent marginalisées dans les structures de prise de décisions. Les Gouvernements doivent déployer des efforts pour mettre en place un cadre qui accélérera l'autonomisation des femmes, assurera une plus grande volonté politique et renforcera le respect des lois visant une telle autonomisation.

116. Pendant la décennie depuis sa création, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a été un programme novateur qui a contribué au renforcement des institutions de gouvernance. Les pays africains qui ont achevé

les examens devraient mettre en œuvre intégralement les recommandations du Mécanisme. D'autres pays qui n'ont pas encore adhéré au Mécanisme pourraient désirer le faire afin d'axer leurs engagements sur une bonne gouvernance.

117. Pour transformer la croissance impressive du continent en un développement social durable et en atténuation de la pauvreté, il sera nécessaire d'adopter des interventions de politique publique ciblées visant à accélérer la création d'emplois grâce à la valeur ajoutée et la diversification économique.

118. L'Afrique étant la seule région risquant de ne pas réaliser la plupart des objectifs d'ici 2015, les pays donateurs devraient s'efforcer d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers le continent, particulièrement en accroissant l'aide publique au développement, le transfert des technologies et les investissements étrangers directs, notamment les investissements dans les infrastructures et autres secteurs prioritaires du NEPAD.

119. En outre, la communauté internationale devrait continuer de participer au développement de l'Afrique au-delà de 2015. À cet égard, il conviendra de prendre en compte les besoins particuliers du continent dans la formulation du Programme de développement pour l'après-2015 et le suivi des mandats relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier les moyens de mise en œuvre.

120. Vu les difficultés rencontrées pour conclure comme un tout le Cycle de Doha à moyen terme, tous les efforts doivent être déployés pour parvenir à un accord sur les questions qui pourraient avoir un plus grand impact sur le commerce, notamment les questions de la facilitation du commerce et des subventions agricoles qui faussent le commerce, domaine qui revêt une grande importance pour l'Afrique. De plus, les questions qui ont fait l'objet d'un accord ne devraient pas être subordonnées à la conclusion du Cycle dans son ensemble, mais leur mise en œuvre devrait être accélérée.

121. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique demeure une instance importante pour la sensibilisation au développement de l'Afrique et pour la mobilisation de l'appui international à cette fin. L'harmonisation de l'ordre du jour de la Conférence avec les priorités de l'Union africaine et du NEPAD a été une réalisation importante. À l'avenir, la valeur ajoutée de la Conférence sera mesurée sur la mesure dans laquelle elle permet de mobiliser des investissements privés catalytiques et susceptibles de changer la donne en faveur des secteurs prioritaires du NEPAD, en particulier les infrastructures et l'agriculture.